

# PROMOPHARM S.A.

Société de Promotion Pharmaceutique  
du Maghreb

T (+212) 5 22 96 45 43/67  
F (+212) 5 22 96 45 68  
ZI du Sahel - Rue N°7 - BP 96/97  
26400 Had Soualem - Maroc

hikma.

**SOCIETE DE PROMOTION PHARMACEUTIQUE DU MAGHREB**  
Société Anonyme au capital de 100.000.000 de DH  
Siège Social : Z.I du Sahel – Rue n° 7-B.P. 96/97 – 26 400 Had Soualem, Province de Berrechid  
RC : 1513

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 juin 2025

Statuant sur l'exercice 2024

L'An Deux Mille Vingt Cinq, et le 20 Juin à 10h05, les actionnaires de la société de Promotion Pharmaceutique du Maghreb, par abréviation « **PROMOPHARM** » se sont réunis par visioconférence en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, sur convocation du conseil d'administration parue sur le site « Medias24 » en date du 20 Mai 2025.

Monsieur **Eyad ABU AWAD**, en sa qualité d'actionnaire et président du conseil d'administration préside l'Assemblée.

Monsieur **Abdelali LAHCEN** est désigné comme Secrétaire.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur le Président rappelle que conformément à la législation en vigueur et les conditions de participation énoncées dans l'avis de convocation à l'Assemblée Générale, aucun formulaire de vote à distance n'a été transmis au siège de Promopharm.

Monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée véritable par les membres du bureau, que **4 actionnaires** possédant ensemble **941136 actions (soit 94, 11 %)** sont présents ou représentés et que, l'Assemblée réunissant ainsi plus du quart du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Ordinaire, tel que prévu dans les statuts de la Société.

Les documents ci-dessous mentionnés sont mis à la disposition de l'Assemblée :

1. Les statuts de la Société.
2. Les documents relatifs à la convocation.
3. Le texte des projets de résolutions.
4. La liste des administrateurs.
5. L'inventaire de l'Actif, du Passif et les états de synthèse de l'exercice écoulé.
6. Le rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice 2024.
7. Le rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice 2024.
8. La liste des actionnaires
9. La feuille de présence signée par les actionnaires présents ou représentés.
10. Les pouvoirs des actionnaires représentés.

2/2

# PROMOPHARM S.A.

Société de Promotion Pharmaceutique  
du Maghreb

T (+212) 5 22 96 45 43/67  
F (+212) 5 22 96 45 68  
ZI du Sahel - Rue N°7 - BP 96/97  
26400 Had Soualem - Maroc

hikma.

Monsieur le Président rappelle que l'inventaire, le bilan, le compte des produits et charges, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes et tous les documents devant être communiqués à l'Assemblée, en application de l'article 141 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, ont été tenus à la disposition des actionnaires les quinze (15) jours qui ont précédé la présente réunion.

L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle aux actionnaires présents ou représentés qu'ils ont été convoqués afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2024 ;
2. Lecture et approbation du Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2024 ;
3. Lecture et approbation du Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées ;
4. Lecture et approbation des comptes et opérations de l'exercice 2024 ;
5. Quitus aux Administrateurs et Commissaires aux Comptes ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;
7. Fixation d'une somme annuelle à allouer aux Membres du Conseil d'Administrateur à titre de jetons de présence ;
8. Nomination et/ou Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes.
9. Pouvoir pour formalités légales.

Après lecture du rapport de gestion concernant l'exercice 2024 ainsi que tous les autres points inscrits à l'ordre du jour, diverses observations sont échangées et personnes ne demandant la parole, Monsieur le Président a mis aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

## PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2024, l'approuve dans toutes les parties et sans réserve.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2024, les approuve dans toutes les parties et sans réserve.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions visées à l'article 56 de la loi N° 17-95, en prend acte et en approuve les termes et conventions qui y sont mentionnées.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

# PROMOPHARM S.A.

Société de Promotion Pharmaceutique  
du Maghreb

T (+212) 5 22 96 45 43/67  
F (+212) 5 22 96 45 68  
ZI du Sahel - Rue N°1 - BP 96/97  
26400 Had Soualem - Maroc

hikma.

## QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Comité d'Audit sur le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux comptes et de l'indépendance de ces derniers, l'approuve dans toutes les parties et sans réserve.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes et les états de synthèse de l'exercice 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice net de **55.159.969,69 dirhams**.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne quitus, définitif et sans réserve, aux Administrateurs et Commissaires aux Comptes de leurs gestions au titre de l'exercice 2024.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 2024 :

- |                                   |                       |
|-----------------------------------|-----------------------|
| ▪ Résultat Net de l'exercice      | 55.159.969,69 dirhams |
| ▪ Affectation en report à nouveau | 55.159.969,69 dirhams |

Compte tenu de cette affectation des résultats au titre de l'exercice 2024, la situation nette de la société sera déclinée comme suit :

- Capital social
- Réserve légale
- Report à nouveau



100.000.000,00 dirhams  
10.000.000,00 dirhams  
419.328.530,57 dirhams

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, fixe à **587.904,75 dirhams** la somme annuelle brute à allouer pour l'année 2024, à titre de jetons de présence, aux membres du Conseil d'administration en fonction au 31 décembre 2024.

L'Assemblée Générale laisse au Conseil d'administration le soin de répartir cette somme entre lesdits Membres dans les proportions qu'il jugera convenables.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

# PROMOPHARM S.A.

Société de Promotion Pharmaceutique  
du Maghreb

T (+212) 5 22 96 45 43/67  
F (+212) 5 22 96 45 68  
ZI du Sahel - Rue N°7 - BP 96/97  
26400 Had Soualem - Maroc

hikma.



## NEUVIEME RESOLUTION :

Conformément à l'article 163 de la loi 19-20 portant modification de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, l'Assemblée Générale constate, sur proposition du Conseil d'Administration, l'arrivée à terme du mandat des Commissaires aux comptes ;

Sur proposition du Conseil d'Administration et information de l'AMMC, l'Assemblée Générale prend acte du renouvellement du mandat de **Price Waterhouse Cooper Maroc Sarl** et du cabinet **Horwath Maroc Audit (Crowe)** comme nouveaux commissaires aux comptes.

Les Commissaires aux comptes sont nommés pour un mandat pour une durée de trois (3) exercices, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

L'Assemblée Générale prend acte de leurs acceptations des fonctions.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## DIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales et/ou administratives et tous dépôts et formalités de publicité prévus par la législation en vigueur.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **10h22**

Considérant ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau et le Secrétaire.

Monsieur **Eyad ABU AWAD**  
Président

11 794

Eyad AWAD

Monsieur **Abdelali LAHCEN**  
Secrétaire

11 793

Localisation de signature du

M. Eyad Abu Awad

Abdelali LAHCEN

Apposé et contre en notre présence

dans leur identification.

Had Soualem Tria, Le : ..... S/N°:.....

Président de la C.R. de

*[Handwritten signature of Eyad Abu Awad]*



عبد اللطيف التاصلي  
المستخلص من صحيف الامتيازات  
بالتفويض



06 754 5207